



FO ESR 42

Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle

Force Ouvrière)

Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1

e-mail: fo@univ-st-etienne.fr – Site:

<http://fnecfpfo42.fr/snpreesfo42/foesr42>

Formation spécialisée (F3SCT, ex-CHSCT) de l'UJM du 22/01/2026 - Notes de CR

1. <i>Suivi des points du dernier PV de la F3SCT en date du 6 juin 2025 (pour information)</i>	1
2. <i>Suivi des préconisations formulées pour ALL et TSE (pour information)</i>	2
3. <i>Désignation de membres suppléants (pour information)</i>	3
4. <i>Dates de visite de la délégation F3SCT (FST/DRI) (pour information)</i>	3
5. <i>Journée SST du 9 décembre 2025 (pour information)</i>	3
6. <i>Convention cadre avec le Centre forézien d'actions sociales (pour information)</i>	3
7. <i>Approbation du PV du 6 juin 2025 (pour avis)</i>	4
8. <i>Préconisations Visite BU Tréfilerie (pour avis)</i>	4
9. <i>Préconisations Visite LIBM (pour avis)</i>	6
10. <i>Remarques sur Registres Santé et Sécurité au Travail</i>	8
11. <i>Questions diverses</i>	8
a) <i>Point sur le recrutement d'un médecin du travail</i>	8
b) <i>Point de situation sur l'emploi des travailleurs handicapés</i>	8
c) <i>Suivi légionelle et prélèvements d'eau effectués sur les réseaux (eau chaude et eau froide) sur le site Denis Papin</i>	9

1. **Suivi des points du dernier PV de la F3SCT en date du 6 juin 2025 (pour information)**

Plusieurs actions en matière de prévention et de sécurité sont en cours ou récemment mises en place :

- Un point de rassemblement est en cours d'installation sur le site Tréfilerie.
- Une formation des membres de la F3SCT a été organisée.
- Une note relative à l'utilisation des défibrillateurs est actuellement en cours de diffusion.
- Les fiches SST ont été mises à disposition des membres de la F3SCT.
- L'affichage des résultats des mesures de radon est en cours de mise en ligne sur l'intranet.

* **Intervention de FO ESR 42.** Plusieurs membres de la F3SCT n'ont pas accès au Drive dans lequel les fiches SST ont été déposées.

Réponse du Président. Il faut voir avec le service informatique.

D'autres organisations syndicales remarquent les difficultés persistantes liées à la commande de billets de train via l'outil Notilus.

Réponse de la DRH. Elle indique que les services sont globalement moins sollicités, ce qui témoigne de progrès notables, même si certaines situations restent complexes. Des sujets doivent encore être analysés. La question du délai de 24 heures imposé pour la commande des billets de train reste à résoudre.

2. Suivi des préconisations formulées pour ALL et TSE (pour information)

Présentation par l'Ingénieure Hygiène et Sécurité.

Concernant l'UFR ALL.

Les préconisations suivantes ont été réalisées :

- Mettre en place un appui humain et organisationnel à apporter aux enseignants dans la gestion des ateliers pratiques.
- Mettre en place des réunions de service régulières.
- Redéfinir et clarifier les missions en lien avec la fonction accueil de l'UFR ALL.
- Renforcer le service scolarité.
- Identifier et aménager un local de restauration.
- Impliquer le collectif dans le projet de réaménagement.
- Rendre plus visible et accessible au public l'accueil des départements.
- Prévoir un lieu adapté au stockage des copies étudiants.
- Nommer et former deux Assistants de Prévention.

Les préconisations suivantes sont en cours de réalisation :

- Mettre l'accent sur l'accompagnement des personnels nouvellement recrutés et celui des personnels revenant de CLM.
- Proposer un plan de formation orienté sur la CNV.
- Assurer un meilleur suivi des prestations de nettoyage des locaux.
- Revoir l'installation électrique dans les bureaux.

Les préconisations suivantes n'ont pas encore été réalisées :

- Améliorer la gestion logistique des déchets issus des ateliers et travaux pratiques.
- Effectuer un diagnostic des processus de scolarité.
- Évaluer la charge de travail administrative des enseignants.
- Proposer un partage d'expérience auprès d'autres composantes.
- Optimiser l'utilisation des places de parking.
- Réaliser le DUERP ainsi que le plan d'actions qui en découle.
- Améliorer la gestion des produits et des déchets chimiques.
- Améliorer le système d'évacuation des eaux usées (bacs de décantation).
- Adapter et sécuriser les modalités de stockage des matières premières et travaux des étudiants.
- Réparer et sécuriser les faux-plafonds.
- Installer des systèmes d'accrochage des travaux étudiants sûrs et stables.

Concernant l'Institut TSE.

Les préconisations suivantes ont été réalisées :

- Réaliser un bilan sur le télétravail.

- Organiser les espaces de manière à permettre aux enseignants et enseignants-chercheurs sans responsabilités administratives n'ayant pas de bureau sur site de disposer d'un lieu d'échanges avec les étudiants.
- Interdire l'utilisation du réfrigérateur chimie pour des denrées alimentaires.
- Rappeler la présence d'une psychologue du travail et des psychologues de la MGEN.
- Veiller au nettoyage de la cuisine et plans de travail au RdC.
- Rendre opérationnel le bouton d'alerte.

Les préconisations suivantes sont en cours de réalisation :

- Veiller à ce qu'aucune personne ne se trouve en situation de travailleur isolé.

Les préconisations suivantes n'ont pas encore été réalisées :

- Rechercher les causes de l'écoulement d'eau quand il pleut, à travers le toit et le long des portes d'accès au hall.
- Trouver une solution pour éviter une glissade sur les spots fixés au sol dans la cour en cas d'intempérie.
- Revoir l'ergonomie du bureau de l'accueil.

3. Désignation de membres suppléants (pour information)

Patrice PEREZ est désigné comme nouveau suppléant pour **FO ESR 42**.

4. Dates de visite de la délégation F3SCT (FST/DRI) (pour information)

Les visites de la Faculté des Sciences et Techniques et de la Direction des Relations Internationales sont programmées, respectivement les 2 février et 17 juin.

5. Journée SST du 9 décembre 2025 (pour information)

Présentation par l'Ingénierie Hygiène et Sécurité.

Une journée d'ateliers a été organisée sur le site de la Tréfilerie, réunissant 117 participants.

Les activités proposées ont couvert divers thèmes :

- Conduite du vélo en ville,
- Manipulation des extincteurs,
- Gestes qui sauvent,
- Prévention des risques TMS en réalité virtuelle,
- Chasse aux risques.

La participation a été jugée très bonne, avec 39 % des agents provenant des services centraux, mais également de Tréfilerie, de la FST et de Manufacture. Il est prévu de réitérer l'expérience en 2026 sur un autre site.

6. Convention cadre avec le Centre forézien d'actions sociales (pour information)

Une convention a été signée afin de faciliter l'accueil des collègues pour les entretiens. Actuellement, seules deux personnes sont disponibles pour recevoir les agents (la psychologue et l'assistante sociale du personnel). Cela complique l'organisation des rendez-vous.

Au vu du bilan des années précédentes, il a été décidé d'ajouter une autre personne : une assistante sociale du centre de formation interviendra désormais les jeudis matin, en alternance avec la psychologue ou l'assistante sociale.

7. Approbation du PV du 6 juin 2025 (pour avis)

VOTE : FO a voté pour

*** Intervention de FO ESR 42.** Dans ce compte rendu, il est évoqué la formation des membres de la F3SCT. Deux jours de formations ont bien été mis en place, le jeudi 25 septembre et le vendredi 10 octobre. Conformément aux dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail, ces formations constituent du temps de service effectif. En conséquence, nous vous demandons leur intégration dans le service annuel des enseignants et enseignants-chercheurs concernés.

Réponse de la DRH. Ces formations ne sont pas obligatoires.

Réponde du Président. Nous ne sommes pas d'accord avec votre interprétation.

*** Remarque *a posteriori* de FO ESR 42.** Dans d'autres universités, l'intégration des temps de formation dans le service est plus favorable.

8. Préconisations Visite BU Tréfilerie (pour avis)

*** Résumé du rapport de la visite.** La visite de la BU Tréfilerie par la délégation de la F3SCT, décidée en 2023 et réalisée en novembre 2024, a mis en évidence une dégradation globale des conditions de travail, dans un contexte de réorganisation récente du SCD, perçue comme descendante, insuffisamment concertée et génératrice de fortes tensions.

Le climat général du service est marqué par un mal-être diffus mais profond, lié à la surcharge de travail, au manque d'effectifs, à l'extension des horaires sans moyens adaptés, à une organisation jugée peu lisible et à un déficit de reconnaissance professionnelle.

Si les relations entre collègues restent un point d'appui important, les relations avec la direction sont majoritairement perçues comme distantes, peu transparentes et insuffisamment attentives aux conditions de travail et à la santé des personnels.

Les conditions matérielles de travail sont également préoccupantes : problèmes récurrents de température (chaleur et froid), locaux vétustes, encombrement des circulations, stockage inadapté, risques incendie et électriques, et gestion insuffisante des risques chimiques. Ces constats rejoignent largement les résultats de l'enquête QVCT, qui confirme des impacts négatifs sur la santé physique et psychique des agents.

La visite met en évidence une logique de gestion des risques trop souvent curative et fragmentée, au détriment d'une véritable politique de prévention.

Les préconisations issues de la visite :

Organisation du travail et QVCT

- Mettre en place une démarche QVCT collective et structurée, associant l'ensemble des personnels (A, B, C).
- Réaliser une analyse partagée de la charge de travail réelle et vécue, intégrant horaires élargis, nouvelles missions et manque d'effectifs.
- Regrouper les chantiers de réorganisation (organigramme, fiches de poste, horaires) dans un plan de transformation lisible, concerté et évalué.

Effectifs, reconnaissance et parcours professionnels

- Revaloriser les missions exercées au-delà des catégories statutaires (notamment catégories B assurant des missions de catégorie A).

- Mettre en place des parcours professionnels lisibles et sécurisés, avec information claire sur les possibilités d'évolution.
- Organiser une concertation spécifique sur la situation des moniteurs et monitrices (charge mentale, organisation des extensions d'horaire les soirées et samedis).

Temps de travail et horaires

- Revoir l'organisation des horaires élargis et des permanences, sur la base du volontariat réel et d'une planification collective transparente.
- Harmoniser les pratiques entre sites du SCD afin de garantir un sentiment d'égalité de traitement entre les personnels.

Santé, sécurité et prévention des risques

- Mettre à jour annuellement le DUERP, en y associant les agents et l'assistant de prévention.
- Dégager en urgence les circulations et issues de secours, interdire le stockage dans les couloirs.
- Sécuriser les portes coupe-feu, les installations électriques et le monte-charge (affichage clair).
- Améliorer la gestion des produits chimiques et d'entretien (stockage sécurisé, bacs de rétention, signalétique).
- Vérifier régulièrement la qualité de l'eau, notamment en cas d'utilisation des douches (risque légionelle).
- Séparer les toilettes hommes/femmes.

Locaux et conditions matérielles

- Lancer un diagnostic approfondi du confort thermique, avec information régulière des personnels sur les suites données.
- Supprimer les usages de fortune (chauffages d'appoint, occultations bricolées) par des travaux pérennes.
- Installer des systèmes d'occultation adaptés dans les bureaux exposés au public.
- Sécuriser la terrasse attenante à la salle de pause (garde-corps).
- Mettre en place une gestion régulière des déchets et cartons.

Dialogue social et management

- Créer de véritables espaces de discussion sur le travail, permettant l'expression des difficultés et suivis d'effets concrets.
- Améliorer la circulation de l'information, avec des comptes rendus complets des groupes de travail et décisions.
- Clarifier les responsabilités hiérarchiques et préserver les collectifs de travail existants.

*** Intervention de FO ESR 42.** Nous remercions les collègues ayant réalisé cette visite, qui s'est avérée particulièrement complexe en raison de l'organigramme du SCD, peu clair et difficile à interpréter. Malheureusement, les constats effectués viennent **renforcer les nombreuses alertes déjà émises par FO ESR 42.** La situation demeure préoccupante et ce, depuis longtemps, bien avant l'arrivée de la nouvelle direction.

*** Remarque a posteriori de FO ESR 42.** Pour rappel, **nos communiqués concernant la BU**, couvrant la période de 2019 à 2025, qui confirment la continuité de nos observations et alertes.

23/01/19 – [Communiqué à propos de la B.U.](#)

04/10/19 – [B.U. Tréfilerie : La réorganisation du service public ne peut se faire au détriment des usagers et du personnel titulaire](#)

12/12/20 – [B.U. Tréfilerie ouverte à Noël, étudiants en médecine interdits de concours : les droits des personnels et des étudiants remis en cause](#)

- 05/01/21 – [Ouverture des B.U. : tout est possible... dans la limite des effectifs disponibles](#)
 13/01/21 – [Ouverture des B.U. et accueil des étudiants](#)
 17/03/21 : [B.U. : la présidente de l'UJM attaque dans les médias des personnels de sa propre université !](#)
 07/05/21 : [B.U. : entrevue avec Mme la Directrice du SCD et M. le DRH de l'UJM – Compte rendu](#)
 14/12/21 [FO ESR 42 soutient la demande des personnels du SCD de l'UJM d'une prime de 400 € !](#)
 24/01/22 – [La présidence accepte de recevoir une délégation des personnels B.U. ! FO ESR 42 continuera d'être à leurs côtés](#)
 01/02/22 – [Le président refuse de répondre à la revendication des personnels de BU !](#)
 09/10/22 – [Les droits à Congés des personnels de BU doivent être respectés !](#)
 26/10/22 – [Soutien aux moniteurs de la BU et à toutes leurs revendications !](#)
 23/07/23 – [FO ESR soutient les collègues de BU](#)
 13/09/23 – [Motion du personnel de la BU Tréfilerie.](#)
 28/09/23 – [En grève, les personnels de la BU Tréfilerie attendent les postes.](#)
 12/10/23 – [Premières avancées consécutives à la grève des personnels de la B.U. Tréfilerie](#)
 14/10/23 – [FO ESR 42 soutient les personnels grévistes de la BU Tréfilerie](#)
 30/10/23 – [CR de l'entrevue FO ESR 42 avec la directrice du SCD de l'UJM](#)
 09/04/24 – [Entrevue avec la directrice du SCD : compte rendu](#)

Vote sur les préconisations de la visite F3SCT.

VOTE : FO a voté pour, comme l'unanimité de la F3SCT

9. Préconisations Visite LIBM (pour avis)

* **Résumé du rapport de la visite.** La visite de la F3SCT au LIBM, décidée en raison de la forte augmentation des effectifs et des risques spécifiques liés aux activités de recherche, met en lumière un laboratoire globalement bien organisé sur le plan scientifique et de la prévention des risques, mais confronté à des difficultés structurelles croissantes, en particulier en matière de locaux, d'espaces de travail et de suivi des personnels.

Contrairement à la BU, il y a eu une faible participation des agents lors de cette visite et très peu de réponses aux questionnaires.

Le climat général apparaît plutôt serein, avec une bonne entente entre collègues, une autonomie professionnelle reconnue et un investissement important des équipes, notamment des assistants de prévention. Toutefois, cette situation repose largement sur l'engagement des personnels et masque des fragilités organisationnelles qui, à terme, pourraient dégrader les conditions de travail.

Les principales difficultés relevées concernent le manque d'espace, particulièrement sur le bâtiment IRMIS, l'inadéquation de certains locaux aux usages réels (bureaux trop petits, salles techniques encombrées, salles de convivialité insuffisantes), ainsi que des problèmes matériels persistants (variations importantes de température, infiltrations d'eau et moisissures).

Le rapport souligne également des insuffisances en matière de prévention collective, notamment l'absence de prise en compte des RPS dans le DUER, un suivi médical insuffisant, en particulier pour les doctorants, post-doctorants et contractuels, et une circulation de l'information perfectible entre le laboratoire, la composante et les services techniques.

Les difficultés majeures identifiées :

Saturation des locaux liée à l'augmentation rapide des effectifs (bureaux partagés exigus, salles techniques trop petites, absence d'espace commun pour l'ensemble du laboratoire).

Conditions matérielles dégradées sur le bâtiment IRMIS : infiltrations d'eau, moisissures, problèmes de confort thermique été/hiver.

Organisation du travail fragilisée par le manque d'espaces adaptés pour les stagiaires et personnels techniques.

Prévention incomplète :

- Absence du volet RPS dans le DUER.
- Suivi médical non systématique.
- Manque de personnels SST sur le site IRMIS.

Communication perfectible :

- Information insuffisante sur les décisions et orientations de la composante.
- Manque de fluidité avec les équipes techniques et logistiques.
- **Perspectives de carrière perçues comme limitées** par une part significative des répondants à l'enquête.

Les préconisations issues de la visite :

Locaux et conditions de travail

- Trouver des solutions pérennes pour le manque d'espace, en particulier au bâtiment IRMIS (bureaux, salles techniques, salles de convivialité).
- Créer un véritable espace commun de convivialité pour l'ensemble des personnels du site stéphanois.
- Mettre en œuvre un plan d'actions rapide suite aux analyses sur les moisissures (IRMIS et bâtiment A).
- Aménager un bureau dédié pour le technicien, distinct des salles techniques.
- Améliorer durablement le confort thermique des locaux.

Santé, sécurité et prévention

- Former des SST supplémentaires pour le bâtiment IRMIS.
- Revoir et coordonner la procédure d'évacuation du bâtiment IRMIS avec le Campus Santé et le CHU.
- Renforcer la sécurisation du stockage des produits chimiques (bacs de rétention, étiquetage des déchets).
- Inciter systématiquement au port des lunettes de protection lors des manipulations chimiques.
- Veiller au respect des règles de sécurité pour la manipulation et le transport de l'azote liquide.
- Assurer la traçabilité des formations internes à la prévention.

Suivi médical et prévention des risques

- Contacter le service de médecine de prévention afin de garantir un suivi médical effectif, notamment pour les personnels exposés à des produits à risque, les doctorants et les contractuels.
- Intégrer pleinement le volet RPS dans le DUER, même en l'absence de signaux d'alerte immédiats, dans une logique de prévention.

Organisation et dialogue

- Améliorer la circulation de l'information entre la composante et le laboratoire.
- Communiquer davantage sur les possibilités de formation et d'évolution professionnelle.
- S'assurer que les entretiens individuels annuels sont bien réalisés pour les personnels concernés, et proposer des temps d'échange aux autres agents volontaires.
- Suivre l'évolution des relations avec les services techniques et logistiques, afin d'améliorer la fluidité et la qualité des échanges.

* **Remarque a posteriori de FO ESR 42.** FO ESR 42 considère qu'il faut rapidement et durablement compenser les manques structurels de locaux, de suivi médical et d'anticipation organisationnelle. FO ESR 42 sera particulièrement vigilant quant au suivi effectif des

préconisations de la F3SCT, afin que l'augmentation des effectifs ne se fasse pas au détriment de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des personnels.

Suite à la présentation de ces préconisations, une discussion s'engage sur la comparaison entre les deux visites BU et LIBM.

Pour notre syndicat, les deux situations ne sont pas comparables. Il apparaît clairement que **les visites qui ne soulignent pas de manque de personnel sont bien mieux accueillies !**

Vote sur les préconisations de la visite F3SCT.

VOTE : FO a voté pour, comme l'unanimité de la F3SCT

10. Remarques sur Registres Santé et Sécurité au Travail

Parmi les nombreuses remarques relevées sur les registres, **FO ESR 42** est intervenu concernant les problèmes de flocage au plafond dans le bâtiment CSI2.

** Intervention de FO ESR 42. Nous avons déjà alerté sur ce sujet, qui concerne également des bureaux à l'IAE. Même si l'on nous assure que les poussières ne sont pas nocives, c'est une situation compliquée pour les collègues concernés, qui doivent parfois nettoyer leur bureau chaque matin. L'ajout de faux-plafond est nécessaire.*

Une autre organisation syndicale remarque que cela pose également problème pour certains appareils de mesure, pour lesquels la présence de poussière peut fausser les résultats.

Réponse du Président. Il indique vouloir prendre en compte nos remarques.

11. Questions diverses

a) Point sur le recrutement d'un médecin du travail

Présentation par la DRH. Le docteur Carcasset, qui était sur un poste de 0,2 ETP, est parti le 1er novembre. Plusieurs appels à candidatures ont été relancés, mais aucune candidature n'a été reçue à ce jour. Un échange a été mené avec Sud Loire Santé au Travail, mais aucune disponibilité de médecin n'a été identifiée. Par conséquent, un travail est en cours sur une convention visant à assurer la prise en charge des collègues nécessitant un suivi particulier, sans réponse obtenue pour l'instant. Par ailleurs, une réunion de travail avec le CHU et Saint-Étienne Métropole est prévue afin de mutualiser l'embauche d'un médecin du travail.

b) Point de situation sur l'emploi des travailleurs handicapés

Présentation par la DRH. Actuellement, 69 agents sont reconnus travailleurs handicapés, un chiffre en évolution grâce à de nouvelles déclarations. Leur prise en charge est assurée, avec un budget de 25 518 € consacré à l'accueil ou au maintien dans l'emploi des personnes handicapées. En cas d'impossibilité de disposer d'un médecin du travail, il sera possible d'envoyer les collègues concernés vers des personnes expertes, afin d'assurer le suivi nécessaire.

* **Remarque a posteriori de FO ESR 42.** On est encore loin du taux d'emploi des personnes en situation de handicap attendu, qui est fixé à 6 %.

* **Intervention de FO ESR 42.** *Comme rappelé dans les documentations de la Direction de l'administration et de la fonction publique, le médecin du travail est le seul habilité à proposer des aménagements du poste de travail ou des conditions d'exercice des fonctions, en application de l'article 26 du décret du 28 mai 1982.* Le médecin du travail signale par écrit au chef de service ses préconisations portant sur les risques touchant à la santé du fonctionnaire en rapport avec son milieu de travail. En cas de refus, l'administration est tenue de le motiver par écrit et d'en informer les instances (dans notre cas, la F3SC). Dans ce cadre, nous demandons que les avis et préconisations du médecin du travail ne fassent l'objet d'aucune modification ou réinterprétation par des directions. Toute adaptation ou aménagement proposé relève exclusivement de la compétence médicale et doivent être appliqués tel que formulés, sauf refus explicitement motivé par l'administration. Dans ce cas, nous demandons que la F3SCT en soit informée. Nous rappelons également que les situations particulières liées au handicap, ne peuvent être traitées selon le cas général. Elles relèvent de dispositions spécifiques et d'un principe d'aménagement raisonnable, qui impose une prise en compte individualisée des besoins des agents concernés. Ce principe doit être appliqué. À ce titre, toute décision s'écartant des préconisations médicales doit être formalisée, motivée par écrit, portée à la connaissance des instances compétentes. Le respect de ces principes conditionne la protection de la santé des agents.

Pas de réponse.

* **Remarque a posteriori de FO ESR 42.** Nous serons vigilant sur les retours à la F3SCT de tous les refus d'aménagement.

c) Suivi légionelle et prélèvements d'eau effectués sur les réseaux (eau chaude et eau froide) sur le site Denis Papin

* **Intervention de FO ESR 42.** Après des contaminations successives à la légionelle dans la salle 319 du site Papin (atelier d'arts plastiques), à chaque rentrée de septembre depuis 2023, sur l'eau froide comme sur l'eau chaude, les derniers prélèvements obligatoires, en septembre 2025, ont à nouveau révélé la présence de légionnelles à des taux très au-dessus du seuil légal. Cette bactérie étant cette fois-ci non pathogène (contrairement aux années précédentes), le Patrimoine a décidé que le réseau d'eau de cette salle pouvait être utilisé sans restriction et que les prochains prélèvements auraient lieu dans un an, en septembre 2026.

Or, si cette bactérie est cette fois non pathogène, sa présence est néanmoins au-dessus des seuils légaux et témoigne d'un dysfonctionnement dans l'entretien du réseau d'eau. Le biologiste qui a effectué les analyses a recommandé un suivi renforcé de ce point d'eau dans ses conclusions.

L'Agence régionale de santé, informée de ce résultat, a également estimé qu'une surveillance supplémentaire était recommandée ainsi que des opérations de maintenance (calorifugeage). L'ARS s'inquiète notamment de la récurrence des contaminations successives sur ce point d'eau qui montrent une faille dans la sécurisation du réseau (la trop forte hausse des températures l'été est pointée). Le département d'Arts Plastiques a donc demandé dès le début mois d'octobre dernier de nouveaux prélèvements au moins de janvier 2026, ainsi que les opérations sanitaires recommandées, car il ne s'agit pas seulement de surveiller mais également de traiter et de sécuriser une bonne fois pour toutes l'accès à l'eau de cet atelier. Nous considérons donc que la sécurité des étudiants et du Personnels n'est pas assurée ni suffisamment prise en compte dans les ateliers d'arts plastiques du site Papin. Étant donné la récurrence des problèmes dans cette salle, nous demandons le suivi et les opérations de désinfection qui sont recommandés.

Réponse de l'Ingénieur Hygiène et Sécurité. Concernant cette légionelle, elle indique qu'il n'existe pas de seuil réglementaire. Toutefois, elle convient qu'il faut rester vigilant sur ce point et respecter le protocole voté en F3SCT.

22/01/2026

###

Site FO ESR 42

[Contacts / Se syndiquer](#)

[Nos communiqués](#)

[CSA \(ex-
CT\)](#)

[FS \(ex-
CHSCT\)](#)

[Syndicat national](#)